



Arrêté n° 2025-06-10

**Arrêté de voirie portant permission de stationner
Et occupation du domaine public
01 rue du vieux cep
Du lundi 16 juin au vendredi 28 novembre 2025**

Le Maire de la Commune de LIMAS,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la demande en date du 05 juin 2025 par laquelle l'entreprise RENFORTEC 32 rue de la Boétie 75008 PARIS - sollicite l'autorisation de stationner, face au 1 rue du vieux cep, sur une emprise de 4 places de stationnement, durant les travaux de reprise en sous œuvre par longrines et micropieux; une benne de type multi 8m3 de 4mx2.45m ainsi qu'un abri de chantier d'environ 8m2 de 4x2.07m.
Les travaux sont réalisés pour le compte de Mr BOUCHACOURT Laurent, 53 rue du vieux cep.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les opérations.

ARRETE

ARTICLE 1 : du lundi 16 juin 2025 au vendredi 28 novembre 2025 : 01 rue du vieux cep

L'entreprise RENFORTEC est autorisée à stationner une benne ainsi qu'un abri de chantier sur 4 emplacements de stationnement face au 1 rue du vieux cep ;

ARTICLE 2 : L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu en permanence.

ARTICLE 3 : Signalisation pour les piétons de passer en face

ARTICLE 4 : La signalisation temporaire sera implantée conformément aux textes en vigueur par l'entreprise RENFORTEC sous son entière responsabilité.

ARTICLE 5 : Dès l'achèvement de la livraison, le permissionnaire sera tenu de rendre la circulation aux usagers.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera affiché sur le lieu des travaux et aux lieux habituels d'affichage.

ARTICLE 7 : L'entreprise RENFORTEC est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Limas, le 16 juin 2025

Michel THIEN,
Maire

